



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2021 – NUMÉRO 168 DU 20 JUILLET 2021

TABLE DES MATIÈRES

SOUS-PREFECTURE DE DUNKERQUE

Arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 accordant la Médaille d'Honneur du Travail pour l'arrondissement de DUNKERQUE

DIRECTION INTER REGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES

Décision du 07 juillet 2021 portant délégation de signature

SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté préfectoral du 16 juillet 2021 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Sauvetage Déblaiement (SDE) » au titre de l'année 2021

COMMISSION NATIONALE D AMENAGEMENT COMMERCIAL

Avis défavorable à la création d'un ensemble commercial « BRICOCASH » à CAUDRY
Séance du 24 juin 2021



PRÉFET DU NORD

**Arrêté préfectoral
accordant la médaille d'honneur du travail
Promotion du 19 juillet 2021**

Toute demande relative à cet arrêté doit être adressée par messagerie à l'adresse suivante :

sp-dunkerque-medailles@nord.gouv.fr

Ou par courrier :

**Sous-préfecture de DUNKERQUE
CS 56835 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1.**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**La Directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Lille**

Madame Valérie DECROIX

Vu le code de procédure pénale en ses articles R57-6-24 et R57-7-5

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 juin 2018, nommant Madame Bénédicte RIOCREUX en qualité de directrice placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Vu l'ordre de mission établi pour Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, en date du 7 juillet 2021, la mettant à disposition du Centre Pénitentiaire de Lille Loos Sequedin du 02 au 22 août 2021, en qualité de cheffe d'établissement par intérim.

Décide

De donner une délégation de signature et de compétence du 02 au 22 août 2021 à Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires, pour toutes les décisions administratives visées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Lille, le 7 juillet 2021

**La Directrice Interrégionale
Valérie DECROIX**



**Délégation de signature et de compétence accordée à
Madame Bénédicte RIOCREUX, directrice des services pénitentiaires placée à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille,
Du 02 au 22 août 2021, pour l'intérim de cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin
pour les décisions suivantes :**

* Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –

Décisions concernées	Articles	Délégation accordée
Organisation de l'établissement		
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X
Vie en détention		
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X
Désignation des membres de la CPU	D.90	X
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 46 RI type	X
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 34 RI type	X
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité, d'hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 10 RI type	X
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X
Mesures de contrôle et de sécurité		
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 5 RI type+ Art 14 RI type	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI type	X

Contrôle et Retenue d'équipement informatique (ancien D. 449-1)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type	X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 20 RI type	X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues		R. 57-7-79	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République		R. 57-7-82	X
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif		D. 308	X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire		R.57-6-24, al 3, 5°	X
Discipline			
PlACEMENT à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement		R.57-7-18	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle		R.57-7-22	X
Engagement des poursuites disciplinaires		R.57-7-15	X
Présidence de la commission de discipline		R.57-7-6	X
Elaboration du tableau de roulement des assessseurs extérieurs		R. 57-7-12	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur		D. 250	X
Désignation des membres assessseurs de la commission de discipline		R. 57-7-8	X
Prononcé des sanctions disciplinaires		R.57-7-7	X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires		R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions		R.57-7-60	X
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R.57-7-25	X
Isolement			
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R.57-7-64	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire		R. 57-7-62	X
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention		* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 RI type	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement		R. 57-7-62	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires		R. 57-7-64	X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement		R. 57-7-64	X

	R. 57-7-70	
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65 R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X
Levée de la mesure d'isolement		
Mineurs		
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514	X
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12	X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1	X
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1	X
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues		
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D. 122	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible (ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 14 III RI type	X
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X
Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D. 337)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	X
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant (ancien D. 340)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	X

Achats

Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D. 344)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type		X
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (ancien D. 343)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type		X
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 IV RI type		X
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type		X
Relations avec les collaborateurs du SPP			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389		X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390		X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1		X
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388		X
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446		X
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14		X
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément	R. 57-6-16		X
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type		X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473		
Organisation de l'assistance spirituelle			
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5		X
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6		X

Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R. 57-9-7	X
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X
Visites, correspondance, téléphone		
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 28 RI type	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X
Entrée et sortie d'objets		
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 I RI type	X
Autorisation de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 II RI type	X
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 III RI type	X
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X
Activités		
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien D. 436-2)	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 17 RI type+ Art 18 RI type	X
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X
Administratif		
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154	X
Divers		

Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	712-8 D. 147-30	X
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 D. 147-30-49	X
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X

Fait à Lille, le 7 juillet 2021

La directrice régionale
Valérie DECROIX



Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale
des personnels spécialisés « Sauvetage Déblaiement (SDE) » au titre de l'année 2021**

Le Préfet de zone de défense et de sécurité Nord,
Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage déblaiement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} - Sont désignés chefs de section de la spécialité SDE (SDE3) les personnels suivants :

BONVIN SYLVAIN *
BOURGOIS REMI
CATTELET CHRISTOPHE
DI GIROLAMO CHRISTOPHE
GILLOT CHRISTIAN

* Conseiller technique départemental

GILLION QUENTIN
OMONT OLIVIER
ROCHER VINCENT
VANHOUTTE OLIVIER

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité SDE (SDE2) les personnels suivants :

BALLENGHIEN PASCAL
BIENKOWSKI RENAUD
BLANCKE THIERRY
BLONDEAU BENOIT
BONNAILLIE MICHAEL
BRATS LUDOVIC
BRUNEL BERTRAND
CICHOCKI JACQUES
CLAEYSEN LUDOVIC

CURELLA FRANCK
DEBOES JEAN-LUC
DEBRUYNE DOMINIQUE
DELATTE LAURENT
DELFOSSÉ GREGORY
DELHORS CHRISTOPHE
DELPLANQUE ROMUALD
DEMASURE DAVID
DEMASURE JEROME

DEPOORTERE CHRISTOPHE
DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
DESSEIN THOMAS
DHAINAUT PHILIPPE
DRANCOURT JULIEN
DURY STEPHANE
DYSON DAVID
FISTEBERG FABIEN
FONTAINE GREGORY
FOURNIER JESONE
GEOFFROY THIERRY
GILABERT GERALD
GOLEJEWSKI MAXIME
GUERIAUD YVES
HAPPE FREDERIC
HIANNE ERIC
JARZEMBOWSKI RONALD
JOANNESSE LAURENT
KNOCKAERT JEAN-FRANCOIS
LANDSHEERE PHILIPPE
LECHEVALIER GERALD
LECOESTER ALEXANDRE
LEGRAND CLAUDE
LEGRAND ERIC
LEGRAND ROMARIC
LEMAY CHRISTOPHE

LIAGRE ERWIN
LOMBARD VIVIEN
LORIDANT STEPHANIE
MAGNIER MICKAEL
MALLEVAEY JOSE
MARSON XAVIER
MARY JOHNNY
MASURE NICOLAS
MAURO PASCAL
MENEGATTI ALBAN
MONTIGNY EDDY
PANNEKOUCKE MICKAEL
POULAIN DAVID
RIBIERE DAVID
SABRE ALEXANDRE
SCAPPE FLORIAN
SAVREUX FRANCK
SCHOUTETEN FABRICE
SOUPEZ MATTHIEU
SUFFYS CHRISTOPHE
THIEFFRY SOPHIE
TILLIER ANTHONY
TYTGAT BASILE
UYTTERHAEGEN YVES
WALCZAK SYLVAIN

Article 3 – Sont désignés sauveteurs déblayeurs de la spécialité SDE (SDE1) les personnels suivants :

ALMEIDA JOHAN
ANGLADE JOHAN
ANSELMO JOHAN
AUGEZ CAMILLE
BAILLEUL FREDERIC
BALLIEU JULIEN
BARTHELEMY NICOLAS
BASIN FRANCOIS
BAYEUL CEDRIC
BEAURAIN SYLVAIN
BERLAND EMMANUEL
BERNAERTS FRANCIS
BILLOIR BENOIT
BORGER JULIEN
BOUCQUILLON TANGUY
BOUGUENNEC MATHIEU
BROUILLARD JACKY
BURGEAT MATTHIEU
CAILLAUX CHRISTOPHE
CARPENTIER JEROME
CARRU JEROME
CHAMPENOIS JEROME
CHAPLIER VINCENT
CHOAIN DENIS
CHRISTOPHE DAVID
COPPIETERS OLIVIER
CREMER CHRISTOPHE
CREPEL NICOLAS
CUNIN FRANCOIS-XAVIER
DARD NICOLAS
DECOCK DAVID
DECOMBLE DAVY
DECOTTIGNIES BENJAMIN
DEGRENIER BRUNO
DELANNOY FREDERIC
DELATOUR CATHY

DELAVAL SAMUEL
DELECOUR STEPHANE
DELEVOYE OLIVIER
DEPRIESTER AURELIEN
DERHILLE MATTHIEU
DERYCKE JEAN-LUC
DESMYTER CHRISTOPHE
DESPIERRES CHRISTOPHE
DEUDON MATTHIEU
DEVIIENNE DOMINIQUE
DHAENENS GILLES
DOLLET STEPHANE
DOLLET FRANCK
DUFAY YANNICK
DUHAUT ALBAN
DULOROY ARNAUD
DUQUENNE DAVID
DURAND JIMMY
DUTRONT SEBASTIEN
DUVAL JEAN-CHRISTOPHE
ERBICELLA LUIGI
FACON JEROME
FASQUEL YANN
FONTAINE BORIS
FOSLIN PATRICE
FROMONT DENIS
GILLOT ADRIEN
GODIN MATTHIEU
GRANDE JEAN-FRANCOIS
GRASSART BERTRAND
GRECO LEONARD
GUERMACHE ABDELAKIM
HAEGEMAN DANY
HAESE MATTHIEU
HAYART WILLIAM
HENROTIN STANISLAS

HERBAUT GABRIEL
HERINGHUEL EDDIE
HULOT SEBASTIEN
HYSBERGUE ROMUALD
JONCKEERE CEDRIC
KENNEDY MANUEL
LEFEBVRE MAXIME
LEMAIRE JEAN-CHRISTOPHE
LEMOINE DAVID
LECLERCQ JEREMY
LEFEBVRE MAXIME
LEFEBVRE NICOLAS
LEPORCQ LUDOVIC
LIPS ROMUALD
LITTIERE BENOIT
LOBBESTAEL FREDERIC
LOBEL GERALD
MAHIEU TONY
MANIEZ JACKY
MATTON PIERRE
MEKERBA BRIEUC
MONTPIED THOMAS
MUSELET SEBASTIEN
MUSTIN CHRISTOPHE
ORNELIS MATHIEU
OUSTLANT AURELIEN
PECQUEUX GREGORY
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
PHILIS LUDOVIC
PLASSARD MAXIME

PLOUVIER GUILLAUME
PRUVOT ANTHONY
REGUEME ROMUALD
RENARD RONNY
RENAUT VINCENT
RICART FRANCK
RIGOULET ANTHONY
ROERE JONATHAN
ROUSSEAUX CHRISTOPHE
SEVRY FABIEN
SIMPERE ROMAIN
SOUFFET NICOLAS
SOUPEZ MATTHIEU
SOURIS LOIC
STOLLESTEINER JOHAN
TAISNE OLIVIER
TEILLIEZ MANUEL
THILLIEZ ARNOULD
THUEUX MICKAEL
TISSERANT EMMANUEL
VALIN JEAN-MICHEL
VANDAMME ROMAIN
VANDICHEL SEBASTIEN
VANDENABEELE FABIEN
VANDENPLAS MATHIEU
VANMOERKERCKE DAMIEN
WAROQUIER VINCENT
WATTELLE FABRICE
WYPELIER NICOLAS

Article 4 – Sont désignés opérateurs de coupe encadrants (ODG2) les personnels suivants :

BLANCKE THIERRY
CURELLA FRANCK
FROMONT DENIS
DEMASURE DAVID

GILLOT ADRIEN
RIBIERE DAVID
WALCZAK SYLVAIN

Article 5 – Sont désignés opérateurs de coupe équipiers (ODC1) les personnels suivants :

BARTHELEMY NICOLAS
BILLOIR BENOIT
BONVIN SYLVAIN
BOUGUENNEC MATHIEU
BOURGOIS REMI
CARTON SEBASTIEN
CHAMPENOIS JEROME
DELATTE LAURENT
DELEVOYE OLIVIER
DEVIENNE DOMINIQUE
DRANCOURT JULIEN
DUHAUT ALBAN
DULOROY ARNAUD
DUTRONT SEBASTIEN
ERBICELLA LUIGI
FOURNIER JESONE
GALLOT NICOLAS
GUERIAUD YVES
HAYART WILLIAM
HERBAUT GABRIEL

KENNEDY MANUEL
LEFEBVRE MAXIME
LEGRAND ROMARIC
LEMAY CHRISTOPHE
LIAGRE ERWIN
LITTIERE BENOIT
MARSON XAVIER
MARY JOHNNY
MASURE NICOLAS
MENEGATTI ALBAN
PEREZ CENIT JOSE-LUIS
PHILIS LUDOVIC
RENAUT VINCENT
ROCHER VINCENT
ROUSSEAUX CHRISTOPHE
SCAPPE FLORIAN
SCHEERS ARNAUD
TEILLIEZ MANUEL
TYTGAT BASILE
VANDENPLAS MATHIEU

Article 6 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de Secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 2 avril 2020.

Fait à Lille, le

16 JUIL. 2021

Pour le Préfet du Nord et par délégation,
Le Sous-préfet,
Directeur de cabinet,



Richard SMITH

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU le code de commerce ;
- VU la demande de permis de construire déposée sous le n° 059 139 20 0 0036 le 30 octobre 2020 à la mairie de Caudry ;
- VU le recours formé par la société « BRICO DEPOT », représentée par le cabinet « Courrech et associés » enregistré le 4 mars 2021 sous le numéro N° P 03250 59 20RT ;
dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial du Nord du 21 janvier 2021 concernant le projet, porté par la SCI « CHAMPIERRE », de création d'un « BRICOCASH » de 4 960 m² de surface de vente, formant un ensemble commercial de 10 960 m² avec un « BRICOMARCHE » existant de 6 000 m², à Caudry ;
- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 22 juin 2021 ;
- VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 7 juin 2021 ;

Après avoir entendu :

M. Emmanuel MARC, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

Me Jean COURRECH, avocat ;

M. Frédéric BRICOUT, maire de Caudry, M. Guy BRICOUT, député du Nord et conseiller départemental, M. Damien DOUBLET, SCI « CHAMPIERRE » et Me Jean-André FRESNEAU, avocat ;

M. Alban GALLAND, commissaire du Gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 24 juin 2021 ;

CONSIDERANT que la commune de Cambrai, située à 18 kilomètres de Caudry, est signataire d'une convention portant sur une Opération de Redynamisation du Territoire (ORT) ; que la commune d'implantation du projet a intégré le dispositif « petite ville de demain » ; qu'une opération collective en milieu rural du 22 novembre 2018 réalisée par le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis, dont fait partie Caudry, a fait l'objet de l'attribution de fonds FISAC à hauteur de 192 365 euros ; que ce projet d'envergure qui n'apportera pas un concept nouveau et dont il n'est pas démontré qu'il répond à un besoin des consommateurs au sein d'une zone de chalandise connaissant des difficultés en raison de la saturation de l'offre, pourrait porter atteinte aux efforts faits pour redynamiser le commerce de centre-ville ;

CONSIDERANT que le site d'implantation du projet, situé à 1,5 kilomètre du centre-ville de Caudry, est actuellement vierge de toute construction ; que si le pétitionnaire a réduit, après l'examen du dossier par la commission départementale d'aménagement commercial, le nombre de places de stationnement, de 78 à 62 unités qui devraient être végétalisées, le projet entraînera une consommation supplémentaire de l'espace ; que de surcroît, il n'est prévu que 3 497 m² affectés aux espaces verts, soit 26,2% du foncier ; qu'enfin, le projet ne prévoit pas d'amélioration du magasin « BRICOMARCHE », situé à proximité immédiate du projet et qui appartient au même groupe « LES MOUSQUETAIRES » alors le pétitionnaire aurait pu envisager des améliorations de l'existant eu égard à la nouvelle consommation d'espace perméable ;

CONSIDERANT que l'arrêt « Centre Commercial » situé à 200 m est desservi par 7 lignes avec une fréquence assez faible, pour l'ensemble des lignes, de 30 minutes à 1 heure ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE :

- admet le recours n° P 03250 59 20RT ;
- émet un avis défavorable au projet SCI « CHAMPIERRE » de création d'un « BRICOCASH » de 4 960 m² de surface de vente, formant un ensemble commercial de 10 960 m² avec un « BRICOMARCHE » existant de 6 000 m², à Caudry.

Vote favorable : 0
Votes défavorables : 8
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Jean GIRARDON